

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 5 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC

Date de convocation : 27/02/2026

Nombre de délégués en exercice : 285

Nombre de membres présents : 148

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Alain BARAT (Anzex), Daniel BAURY (Armillac), Denis GUILLOU (Baleysagues), Claude REIGNE (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac sur Trec), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Danièle CELLOT (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Alain BAYSSIÉ (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont-Dessous), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE

(Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Michel PONTTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis COSTES (Fumel), Michel DREANO (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Alain GIBRAT (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédats), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Michel REY (Masquières), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDOUX (Monbahus), André MESSINES (Monheurt), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Thierry BOZZELLI (Nérac), Jean-Noël GALINO (Pailloles), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint-Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Daniel LEYRITS (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUE (Saint Sylvestre sur Lot), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel LAVILLE et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Gilles QUELENNEC (Villeréal) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs : Sandrine GEORGE (suppléante à Calignac), Bernard ARZENTON (suppléant à Casteljaloux), Guy THIOLON (Caumont sur Garonne) et Patrick CAYROU (Vianne).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christophe MELON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Yves SABOURIN (Beauziac), Damien LELAURAIN (Bias), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Patrick YAOUANC (Calonges), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et Si des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Nadine ZANARDO

(Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Mickaël ROUSSEAU (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiet), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Christiane LAFAYE -LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DUMAS (Saint Antoine de Ficalba), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Alain BROUILLET (Sénestis), Emmanuel VIGO (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE.




Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs : Nadine LAUNAY (Directrice des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Projets), Nicolas BABIN (Responsable de la régie d'exploitation EAU47), Julie BONAFOS (Responsable du Service de Maîtrise d'ouvrage), Alexandra BRAAK (Responsable du service Contrôles et réglementations) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

Le Procès-verbal de la réunion du 12 février 2026 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

-  Finances
-  Foncier
-  Informations diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

En préambule, Nadine LAUNAY fait un point sur les inondations survenues après la tempête Nils du 12 février dernier. Elle précise qu'aucun problème de qualité d'eau n'a été observé, que les interconnexions mises en place ont bien permis d'alimenter la quasi-totalité des abonnés.

Elle rappelle que les communes ont été informées par mail de la situation.

Madame LE LANNIC souligne le partenariat mis en place avec Enedis, les exploitants et le sous-préfet de Marmande.

FINANCES

Délibérations n°26-008-C à 26-028-C

Le Comité syndical a été appelé à examiner et à approuver les Comptes 2025 pour les budgets suivants (selon les documents joints) :

- budget principal – EAU47,
- budget annexe – Eau Potable Mutualisé,
- budget annexe – Assainissement Collectif Mutualisé,
- budget annexe – Régie Eau Potable,
- budget annexe – Régie Assainissement Collectif,
- budget annexe – Assainissement Non Collectif,
- budget annexe – Solidarité.

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue un document essentiel pour la transparence et la régularité de la gestion financière du Syndicat. Il se substitue, conformément aux dispositions législatives en vigueur, au compte administratif et au compte de gestion, et retrace l'ensemble des opérations budgétaires réalisées au cours de l'exercice écoulé. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique (CFU) s'appuie sur un travail collaboratif entre les services du Syndicat et ceux du comptable public, dans le respect de leurs prérogatives respectives, et permet la mise en place de contrôles automatisés pour fiabiliser la qualité des comptes.

L'arrêté des comptes du Syndicat doit être approuvé par le Comité Syndical. Ce vote permet de constater le volume des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés, garantissant ainsi la sincérité et l'exactitude des comptes.

a) BUDGET PRINCIPAL

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION				
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	7 256 962	5 989 525,33		1 283 255,20
RECETTES	7 256 962	6 289 188,01	983 592,52	
Résultats :		299 662,68	983 592,52	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DÉPENSES	1 407 281	102 322,85		305 000,48
RECETTES	1 407 281	99 041,45	308 281,88	
Résultats :		-3 281,40	308 281,88	

- Résultat global de clôture 2025 avant reprise des résultats 2024 : **296 381,28 €**
- Résultat global de clôture 2025 avec reprise des résultats 2024 : **1 588 255,68 €**

Il est précisé que Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente, a quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente, préside la séance.

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	13 485 315	8 134 750,30		5 753 446,29
RECETTES	13 485 315	12 138 040,70	1 750 155,89	
Résultats :		4 003 290,40	1 750 155,89	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2025 (RAR)
DÉPENSES	42 991 260	18 034 555,45	388 385,24	2 016 538,71	7 696 757
RECETTES	42 991 260	20 439 479,40			1 488 000
Résultats :		2 404 923,95	- 388 385,24		- 6 208 757

- Résultat global de clôture 2025 avant reprise des résultats 2024 : **6 408 214,35 €**
- Résultat global de clôture 2025 avec reprise des résultats 2024 : **7 769 985,00 €**

Il est précisé que Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente, a quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1ère Vice-Présidente, préside la séance.

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION				
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	8 378 368	4 278 639,33		4 944 984,01
RECETTES	8 378 368	8 322 754,91	900 868,43	
Résultats :		4 044 115,58	900 868,43	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2025 (RAR)
DÉPENSES	22 485 637	9 864 273,72		5 378 229,57	5 253 653
RECETTES	22 485 637	8 729 470,01	6 513 033,28		2 533 800
Résultats :		-1 134 803,71	6 513 033,28		- 2 719 853

- Résultat global de clôture 2025 avant reprise des résultats 2024 : **2 909 311,87 €**
- Résultat global de clôture 2025 avec reprise des résultats 2024 : **10 323 213,58 €**

Il est précisé que Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente, a quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1ère Vice-Présidente, préside la séance.

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE 2025

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe Régie Eau Potable sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION				
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	7 882 221	6 780 813,27		1 554 551,93
RECETTES	7 882 221	6 937 143,26	1 398 221,94	
Résultats :		156 329,99	1 398 221,94	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2025 (RAR)
DÉPENSES	638 539	321 581,73		122 594,51	83 819
RECETTES	638 539	225 857,94	218 318,70		0
Résultats :		-95 723,79	218 318,70		-83 819

- Résultat global de clôture 2025 avant reprise des résultats 2024 : **60 606,20 €**
- Résultat global de clôture 2025 avec reprise des résultats 2024 : **1 677 146,84 €**

Il est précisé que Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente, a quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1ère Vice-Présidente, préside la séance.

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe Régie assainissement collectif sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION				
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	4 868 658	3 973 003,81		976 579,68
RECETTES	4 868 658	3 740 725,47	1 208 858,02	
Résultats :		-232 278,34	1 208 858,02	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2025 (RAR)
DÉPENSES	267 110	158 489,14		32 070,11	24 278
RECETTES	267 110	143 006,55	47 552,70		0
Résultats :		- 15 482,59	47 552,70		- 24 278

- Résultat global de clôture 2025 avant reprise des résultats 2024 : - 247 760,93 €
- Résultat global de clôture 2025 avec reprise des résultats 2024 : 1 008 649,79 €

Il est précisé que Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente, a quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1ère Vice-Présidente, préside la séance.

f) BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION				
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	2 800 050	1 166 058,76		1 776 129,52
RECETTES	2 800 050	862 337,68	2 079 850,60	
Résultats :		-303 721,08	2 079 850,60	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2025	Réalisé 2025	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	Restes à réaliser (RAR)
DÉPENSES	148 196	47 094,63		71 090,45	47 815
RECETTES	148 196	6 888,18	111 296,90		0
Résultats :		-40 206,45	111 296,90		-47 815

- Résultat global de clôture 2025 avant reprise des résultats 2024 : -343 927,53 €
- Résultat global de clôture 2025 avec reprise des résultats 2024 : 1 847 219,97 €

Il est précisé que Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente, a quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1ère Vice-Présidente, préside la séance.

Le Comité adopte, à l'unanimité, les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable mutualisé, Annexe Assainissement Collectif mutualisé, Annexe régie Eau Potable, Annexe régie Assainissement Collectif et Annexe Assainissement Non Collectif.

2. Affectation des résultats 2025

a) BUDGET PRINCIPAL

Le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes du Syndicat.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat d'exploitation doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent d'exploitation reporté (compte 002) ou en réserve (compte 1068).

Le Compte Financier Unique du budget principal fait apparaître (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2025 :	299 662,68
EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ N-1 :	983 592,52
SOIT UN EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ DE :	1 283 255,20
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	305 000,48
UN DÉFICIT DE RESTES À RÉALISER (RAR) :	-21 700
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Financier Unique du budget principal, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	1 283 255,20
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 283 255,20
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	305 000,48

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

Le Compte Financier Unique du budget annexe eau potable mutualisé fait apparaître (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2025 :	4 003 290,40
EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ N-1 :	1 750 155,89
SOIT UN EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ DE :	5 753 446,29
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	2 016 538,71

UN DÉFICIT DE RESTE À RÉALISER (RAR) :	- 6 208 757,00
UN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	- 4 192 218,29

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ	5 753 446,29
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	5 000 000,00
REPRISE EN EXPLOITATION - Compte 002	753 446,29
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	2 016 538,71

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

Le Compte Financier Unique du budget assainissement collectif mutualisé fait apparaître (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2025 :	4 044 115,58
EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ N-1 :	900 868,43
SOIT UN EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ DE :	4 944 984,01
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	5 378 229,57
UN DÉFICIT DE RESTES A REALISER (RAR) :	- 2 719 853,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ	4 944 984,01
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	4 000 000,00
REPRISE EN EXPLOITATION - Compte 002	944 984,01
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	5 378 229,57

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE 2025

Le Compte Financier Unique du budget annexe régie eau potable fait apparaître (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2025 :	156 329,99
EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ N-1 :	1 398 221,94
SOIT UN EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ DE :	1 554 551,93
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	122 594,91

UN DÉFICIT DE RESTES A REALISER (RAR) :	-83 819
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le compte financier unique, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ	1 554 551,93
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	170 000,00
REPRISE EN EXPLOITATION - Compte 002	1 384 551,93
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	122 594,91

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Compte Financier Unique du budget régie assainissement collectif fait apparaître (en euros) :

DEFICIT D'EXPLOITATION 2025 :	- 232 278,34
EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ N-1 :	1 208 858,02
SOIT UN EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ DE :	976 579,68
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	32 070,11
UN DÉFICIT DE RESTES A REALISER (RAR) :	- 24 278,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ	976 579,68
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	120 000,00
REPRISE EN EXPLOITATION - Compte 002	856 579,68

f) BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Compte Financier Unique du budget assainissement non collectif fait apparaître (en euros) :

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2025 :	-303 721,08
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	2 079 850,60
SOIT UN EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ DE :	1 776 129,52
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	71 090,45
UN DÉFICIT DE RESTES A REALISER (RAR) :	-47 815
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte financier unique, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ	1 776 129 ,52
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 776 129,52
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	71 090,45

🔥 Le Comité, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable mutualisé, Annexe Assainissement Collectif mutualisé, Annexe régie Eau Potable, Annexe régie Assainissement Collectif et Annexe Assainissement Non Collectif comme proposé ci-dessus.

3. Vote des Budgets Primitifs 2026

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 23 février 2026, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2026.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de l'instruction budgétaire et comptable M49, le budget est présenté par chapitre, avec une possibilité de vote par article si le Comité Syndical en décide ainsi.

Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le vote du Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2026 constitue une étape essentielle dans la gestion financière du Syndicat EAU47, permettant de fixer les orientations budgétaires et d'assurer l'équilibre des sections d'exploitation et d'investissement. Ce budget s'inscrit dans la continuité des débats préalables, notamment le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et prend en compte les avis émis par la Commission des Finances.

Les budgets présentés ci-dessous intègrent :

- L'affectation des résultats 2025 ;
- La reprise des Restes à Réaliser (RAR).

a) BUDGET PRINCIPAL

L'équilibre par section du Budget Primitif 2026 du Budget Principal s'établit comme suit (en euros) :

EXPLOITATION :

Comptes	Intitulés	Budget 2026
011	Charges à caractère général	1 397 954
012	Charges de personnel	5 628 500
65	Autres charges de gestion courante	270 350
66	Charges financières	1 550

67	Charges spécifiques	5 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	111 000
023	Virement à la section d'investissement	161 801,20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 000
TOTAL DES DÉPENSES		7 660 155,20

Comptes	Intitulés	Budget 2026
013	Atténuations de charges	1 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	6 326 000
74	Dotations, subventions et participations	12 700
75	Autres produits de gestion courante	1 000
77	Produits spécifiques	34 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 283 255,20
TOTAL DES RECETTES		7 660 155,20

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	0	20 000	20 000
20	Immobilisations incorporelles	15 358	68 000	83 358
21	Immobilisations corporelles	6 342	1 677 100,68	1 683 442,68
27	Autres immobilisations financières	0	2 500	2 500
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	2 200	2 200
TOTAL DES DÉPENSES		21 700	1 769 800,68	1 791 500,68

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
001	Excédent d'investissement reporté	0	305 000,48	305 000,48
021	Virement section de fonctionnement	0	161 801,20	161 801,20
16	Emprunt	0	1 238 199	1 238 199
27	Autres immobilisations financières	0	2 500	2 500
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	84 000	84 000
TOTAL DES RECETTES		0	1 791 500,68	1 791 500,68

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

L'équilibre par section du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé s'établit comme suit (en euros) :

EXPLOITATION :

Comptes	INTITULÉS	Budget 2026
011	Charges à caractère général	3 421 600
65	Autres charges de gestion courante	139 000
66	Charges financières	1 210 000
67	Charges spécifiques	260 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	77 000
023	Virement à la section d'investissement	3 687 646,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 635 000
TOTAL DES DÉPENSES		13 430 246,29

Comptes	INTITULÉS	Budget 2026
70	Vente de produits finis, prestations de services	1 531 200
74	Subventions d'exploitations	29 000
75	Autres produits de gestion courante	10 616 100
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 500
002	Excédent d'exploitation reporté	753 446,29
TOTAL DES RECETTES		13 430 246,29

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
20	Immobilisations incorporelles	0	226 500	226 500
21	Immobilisations corporelles - Terrains	2 298 334	25 907 250	28 205 584
23	Immobilisations - Travaux	5 398 423	5 014 000	10 412 423
16	Emprunts	0	3 664 000	3 664 000
13	Subvention d'investissement	0	5 000	5 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	500 500	500 500
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 015 000	1 015 000
TOTAL DES DÉPENSES		7 696 757	36 332 250	44 029 007,00

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
001	Excédent d'investissement reporté	0	2 016 538,71	2 016 538,71
021	Virement de la section d'exploitation	0	3 687 646,29	3 687 646,29
1068	Affectation du résultat	0	5 000 000	5 000 000
13	Subventions d'investissement reçues	1 488 000	104 492	1 592 492
16	Emprunts	0	26 082 330	26 082 330
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	4 635 000	4 635 000

041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 015 000	1 015 000
TOTAL DES RECETTES		1 488 000	42 541 007	44 029 007,00

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

L'équilibre par section du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé s'établit comme suit (en euros) :

EXPLOITATION :

Comptes	INTITULÉS	Budget 2026
011	Charges à caractère général	1 927 600
65	Autres charges de gestion courante	147 000
66	Charges financières	504 300
67	Charges spécifiques	400 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	102 000
023	Virement à la section d'investissement	3 653 084
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 508 000
TOTAL DES DÉPENSES		9 241 984,01

Comptes	INTITULÉS	Budget 2026
70	Vente de produits, prestations de services	520 500
74	Subventions d'exploitation	53 500
75	Autres produits de gestion	5 820 000
002	Excédent d'exploitation reporté	944 984,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 903 000,00
TOTAL DES RECETTES		9 241 984,01

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
20	Immobilisations incorporelles	0	25 000	25 000
21	Immobilisations corporelles	2 512 964	8 833 880	8 833 880
23	Immobilisations travaux en cours	2 740 689	4 178 500	4 178 500
13	Subventions d'investissement	0	5 000	5 000
16	Emprunts et dettes assimilés	0	1 956 999,58	1 956 999,58
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	1 903 000	1 903 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 020 000	1 020 000
TOTAL DES DÉPENSES		5 253 653	17 922 379,58	23 176 032,58

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
---------	-----------	-------------------	-------------------	----------------------------

001	Excédent d'investissement reporté	0	5 378 229,57	5 378 229,57
021	Virement de la section de fonctionnement	0	3 653 084,01	3 653 084,01
10	Affectation du résultat	0	4 000 000	4 000 000
13	Subventions d'investissement reçues	2 533 800	183 382	2 717 182
16	Emprunts et dettes assimilés	0	3 899 537	3 899 537
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	2 508 000	2 508 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 020 000	1 020 000
TOTAL DES RECETTES		2 533 800	20 642 232,58	23 176 032,58

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE 2025

L'équilibre par section du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Régie Eau Potable s'établit comme suit (en euros) :

EXPLOITATION :

Comptes	INTITULÉS	Budget 2026
011	Charges à caractère général	6 363 847
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 000
65	Autres charges de gestion courante	81 000
66	Charges financières	15 300
67	Charges spécifiques	60 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 000
014	Atténuation de produits	800 000
023	Virement à la section d'investissement	324 104,93
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 800
TOTAL DES DÉPENSES		7 974 051,93

Comptes	INTITULÉS	Budget 2026
70	Vente de produits finis, prestation de services	6 583 000
75	Autres produits de gestion	6 500
002	Excédent d'exploitation reporté	1 384 551,93
TOTAL DES RECETTES		7 974 051,93

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	0	130 000	130 000
20	Immobilisations incorporelles	6 255	61 500	67 755
21	Immobilisations corporelles	77 564	540 180,84	617 744,84
TOTAL DES DÉPENSES		83 819	731 680,84	815 499,84

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
---------	-----------	-------------------	-------------------	----------------------------

16	Emprunts et dettes assimilés	0	40 000	40 000
021	Virement de la section de fonctionnement	0	324 104,93	324 104,93
10	Affectation du résultat	0	170 000	170 000
001	Excédent d'investissement reporté	0	122 594,91	122 594,91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	158 800	158 800
TOTAL DES RECETTES		0	815 499,84	815 499,84

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'équilibre par section du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Régie Assainissement Collectif s'établit comme suit (en euros) :

EXPLOITATION :

Comptes	Intitulés	Budget 2026
011	Charges à caractère général	3 991 442
012	Charges de personnels et frais assimilés	61 000
65	Autres charges de gestion courante	92 000
66	Charges financières	9 500
67	Charges spécifiques	205 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	60 000
023	Virement à la section d'investissement	111 937,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 500
TOTAL DES DÉPENSES		4 619 379,68

Comptes	Intitulés	Budget 2026
70	Vente de produits finis, prestations de services	3 761 000
75	Autres produits de gestion courante	1 800
002	Excédent de fonctionnement reporté	856 579,68
TOTAL DES RECETTES		4 619 379,68

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
16	Capital d'emprunt	0	65 000	65 000
20	Immobilisations incorporelles	0	15 000	15 000
21	Immobilisations corporelles	24 278	248 229,79	272 507,79
TOTAL DES DÉPENSES		24 278	328 229,79	352 507,79

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
001	Excédent d'investissement reporté	0	32 070,11	32 070,11

1068	Affectation du résultat	0	120 000	120 000
021	Virement de la section d'exploitation	0	111 937,68	111 937,68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	88 500	88 500
TOTAL DES RECETTES		0	352 507,79	352 507,79

f) BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'équilibre par section du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit (en euros) :

EXPLOITATION :

Comptes	Intitulés	Budget 2026
011	Charges à caractère général	2 082 129,52
65	Autres charges de gestion courante	111 000
67	Charges spécifiques	275 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000
023	Virement à la section d'investissement	15 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000
TOTAL DES DÉPENSES		2 493 129,52

Comptes	Intitulés	Budget 2026
70	Vente de produits finis, prestations de services	717 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 776 129,52
TOTAL DES RECETTES		2 493 129,52

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
21	Immobilisations corporelles	47 815	47 276,45	95 091,45
TOTAL DES DÉPENSES		0	47 276,45	95 091,45

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	0	15 000	15 000
001	Excédent d'investissement reporté	0	71 091,45	71 091,45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	9 000	9 000
TOTAL DES RECETTES		0	95 091,45	95 091,45

🔥 Le Comité approuve, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2026 :

- du Budget Principal du Syndicat EAU47, voté par chapitre, tel que présenté, et arrêté en équilibre comme suit :
 - Section d'Exploitation : 7 660 155,20 € en dépenses et recettes ;
 - Section d'Investissement : 1 791 500,68 € en dépenses et recettes.
- du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé du Syndicat EAU47, voté par chapitre, tel que présenté, et arrêté en équilibre comme suit :
 - Section d'exploitation : 13 430 246,29 € en dépenses et recettes ;
 - Section d'Investissement : 44 029 007,00 € en dépenses et recettes.
- du Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé du Syndicat EAU47, voté par chapitre, tel que présenté, et arrêté en équilibre comme suit :
 - Section d'exploitation : 9 241 984,01 € en dépenses et recettes ;
 - Section d'Investissement : 23 176 032,58 € en dépenses et recettes.
- du Budget Annexe Régie Eau Potable du Syndicat EAU47, voté par chapitre, tel que présenté, et arrêté en équilibre comme suit :
 - Section d'Exploitation : 7 974 051,93 € en dépenses et recettes ;
 - Section d'Investissement : 815 499,84 € en dépenses et recettes.
- du Budget Régie assainissement collectif du Syndicat EAU47, voté par chapitre, tel que présenté, et arrêté en équilibre comme suit :
 - Section d'Exploitation : 4 619 379,68 € en dépenses et recettes ;
 - Section d'Investissement : 352 507,79 € en dépenses et recettes.
- du Budget Annexe Assainissement Non Collectif du Syndicat EAU47, voté par chapitre, tel que présenté, et arrêté en équilibre comme suit :
 - Section d'Exploitation : 2 493 129,52 € en dépenses et recettes ;
 - Section d'Investissement : 95 091,45 € en dépenses et recettes.

- 🔥 Le Comité autorise, à l'unanimité, la Présidente à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

4. Approbation des Mouvements Inter-Budgets 2026

Le Budget Primitif Principal d'EAU47 comprend l'ensemble des dépenses afférentes au fonctionnement et aux charges générales du Syndicat.

Le Syndicat EAU47 comprend également les 5 budgets annexes suivant : Eau Potable Mutualisé, Assainissement Collectif Mutualisé, Régie Eau Potable, Régie Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

Il est nécessaire d'appeler des Mouvements Inter-Budget (MIB) afin de financer les dépenses prévues dans le Budget Primitif Principal EAU47.

Le Budget Primitif Principal EAU47 comprend l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement et est financé principalement par les Mouvements Inter-Budgets (MIB).

Afin de permettre l'équilibre budgétaire du Budget Primitif Principal EAU47 pour l'exercice 2026, il a été proposé de répartir les MIB de la manière suivante :

Budget Eau Potable Mutualisé	1 685 000 €
Budget Assainissement Collectif Mutualisé	1 179 000 €
Budget Régie Eau Potable	1 844 000 €
Budget Régie Assainissement Collectif	911 000 €
Budget Assainissement Non Collectif	692 000 €
Total MIB – Budget Principal EAU47	6 311 000 €

Le Comité, à l'unanimité, approuve les Mouvements Inter-Budgets (MIB) 2026 tels que détaillés ci-dessus.

5. Application de la fongibilité des crédits pour les budgets 2026

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition a été intégrée aux délibérations d'adoption des budgets (point n°3 ci-dessus) et permettra d'autoriser la Présidente pour 2026 à réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

6. Mise en place des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP)

Les Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) permettent la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels. Ils constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La mise en œuvre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) permet de planifier la réalisation des investissements sur le plan financier, organisationnel, améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité et favorise la gestion pluriannuelle des investissements.

a) BUDGET EAU POTABLE MUTUALISÉ

Il a été proposé à l'assemblée de créer les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP), selon les projets et montants fixés dans le tableau ci-après :

Numéro	Territoire	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en €)		CREDITS DE PAIEMENT (en €)		
		Libellé	Montant	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028
AEP-2026-1	NORD DE MARMANDE	SAINT PIERRE SUR DROPT - Construction d'une nouvelle bache de reprise	568 000	268 000	300 000	0
AEP-2026-2	VILLENEUVOIS	VILLENEUVE - Réhabilitation du château d'eau de Jolibeau	808 000	238 000	570 000	0
AEP-2026-3	VILLENEUVOIS	VILLENEUVE - Création du forage de secours n°2	1 040 000	740 000	300 000	0
AEP-2026-4	VILLENEUVOIS	VILLENEUVE - Doublement adduction vers rive gauche du Lot	2 120 000	620 000	500 000	1 000 000
AEP-2026-5	EAU47	Damazan / Buzet - Interconnexion pour la sécurisation et l'amélioration de la desserte en eau potable	2 930 000	810 000	810 000	1 310 000
AEP-2026-6	EAU48	Schéma de distribution	1 800 000	500 000	700 000	0

b) BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

Il a été proposé à l'assemblée de créer les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP), selon les projets et montants fixés dans le tableau ci-après :

Numéro	Territoire	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en €)		CREDITS DE PAIEMENT (en €)			
		Libellé	Montant	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029
AC-2026-1	ALBRET	LAVARDAC - Station d'épuration - Renouvellement de l'ouvrage (2700 EH)	3 300 000	70 000	20 000	2 010 000	1 200 000
AC-2026-2	LOT AMONT 47	CONDEZAYGUES - Réhabilitation de la STEP	8 720 000	100 000	1 060 000	3 020 000	4 540 000
AC-2026-3	PORTE DES LANDES	CASTELJALOUX - Secteur Lyrac (Les Fondeurs) - Renouvellement réseaux dans le cadre des travaux d'assainissement	2 030 000	10 000	1 510 000	510 000	0
AC-2026-4	PORTE DES LANDES	CASTELJALOUX - Secteur Lyrac (Les Hountines) - Renouvellement réseaux dans le cadre des travaux d'assainissement	530 000	320 000	210 000	0	0
AC-2026-5	SUD DU LOT	LAFITTE SUR LOT - Renouvellement station d'épuration	915 000	510 000	405 000	0	0
AC-2026-6	SUD DU LOT	AIGUILLON - Renouvellement STEP et modification des réseaux de transfert des effluents	5 837 200	2 137 200	3 700 000	0	0
AC-2026-7	PORTE DES LANDES	DAMAZAN - Extension de la STEP ZAE2 y compris transfert effluents	5 500 000	250 000	1 220 000	4 030 000	0

Le Comité, à l'unanimité, approuve la création des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) selon les montants fixés ci-dessus pour les budgets eau potable mutualisé et assainissement collectif mutualisé.

Auréliе TINGAUD explique qu'aujourd'hui sur une opération d'un montant de 1,8 M€, EAU47 doit engager la somme totale sur la 1^{ère} année même si elle va durer plusieurs années. Les APCP mis en place sur des opérations définies permettront de répartir le montant total sur plusieurs années (exemple sur l'opération de 1,8 M€ : 500 000 € en 2026, 700 000 € en 2027 et 600 000 € en 2028).

FONCIER

Délibération n°26-029-C

7. Détermination des conditions et des tarifs applicables aux antennistes présents sur les châteaux d'eau – Modification de la délibération n°25_071_C du 27/11/25

ARD RADIO, une station de radio associative locale généraliste du Val de Garonne et de la Guyenne à but non lucratif, régie par la loi de 1901, a sollicité le Syndicat EAU47 afin d'occuper le site du Château d'Eau d'ESCASSEFORT pour y installer antennes et émetteur nécessaires à sa diffusion sur le secteur.

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques disposant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Une occupation gratuite du domaine public ne peut donc être consentie **hormis dans certains cas précis** : « Par dérogation, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. »

Le Syndicat EAU47, par délibération n°25_071_C a validé un modèle de convention ainsi que des tarifs applicables pour les opérateurs sollicitant l'installation d'antennes relais radiotéléphoniques sur les sites relevant de la compétence d'EAU47.

Il s'avère nécessaire de prévoir la redevance d'occupation du domaine public par les antennes des radios locales associatives à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général sur les ouvrages du Syndicat EAU47.

Il a donc été proposé à l'assemblée d'accorder la gratuité pour l'occupation de nos sites aux radios associatives locales à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général. Cette gratuité devra être conditionnée à l'engagement de ces radios à réserver sur leurs ondes des temps de communication en faveur du Syndicat EAU47 pour la satisfaction d'un intérêt général et au service des abonnés.

Le détail en fonction des opérateurs est présenté ci-dessous :

REDEVANCES ANNUELLES POUR OCCUPATION DES OUVRAGES (Installations relais radios et téléphoniques)		
Libellé Article	Prix Unitaire HT 2025	Prix Unitaire HT 2026
Redevance Annuelle d'occupation des sites et ouvrages : Radio associative locale à but non lucratif.		Gratuit + temps de communication accordé à EAU47
Redevance Annuelle d'occupation des sites et ouvrages : Opérateur public, de Sécurité et de Secours	Gratuit	Gratuit

Redevance Annuelle d'occupation des sites et ouvrages pour tout opérateur exerçant une activité commerciale rétribuée par l'usage des installations,	4 000 €	
Redevance Annuelle d'occupation des sites et ouvrages d'opérateur public et opérateur économique exerçant une activité commerciale rétribuée par l'usage des installations : Pour toute société définie comme appartenant au petit groupe suivant l'article L230-2 du code du commerce		2 000 €
Redevance Annuelle d'occupation des sites et ouvrages d'opérateur public et opérateur Economique exerçant une activité commerciale rétribuée par l'usage des installations : Pour toute société définie comme appartenant au moyen et grand groupe suivant l'article L230-2 du code du commerce		4 000 €
Indemnisation d'intervention à la charge de l'opérateur au bénéfice de l'exploitant sur ouvrage comprenant l'ouverture du site, l'accompagnement sur site de l'opérateur et la fermeture du site (à l'heure pour heures ouvrées)	60 €/heure	60 €/heure
Indemnisation d'intervention à la charge de l'opérateur au bénéfice de l'exploitant sur ouvrage comprenant l'ouverture du site, l'accompagnement sur site de l'opérateur et la fermeture du site (à l'heure pour heures non ouvrées et nuit)	78 €/heure	78 €/heure
Indemnisation d'intervention à la charge de l'opérateur au bénéfice de l'exploitant sur ouvrage comprenant l'ouverture du site, l'accompagnement sur site de l'opérateur et la fermeture du site (à l'heure pour week-end et jour férié)	120 €/heure	120 €/heure

🔹 **Le Comité, à l'unanimité :**

- Approuve l'application de la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus lors de la conclusion de toute nouvelle convention ;
- Précise que la gratuité pour l'occupation des sites d'EAU47 aux radios associatives locales à but non lucratif reste conditionnée à l'engagement de ces radios à réserver sur leurs ondes des temps de communication en faveur du Syndicat EAU47 pour la satisfaction d'un intérêt général et au service des abonnés, tel que précisé ici :
 - 10 communiqués du Syndicat EAU47, par année, fournis par le service communication du Syndicat qui coordonne cette opération ;
 - Des interviews des responsables et/ou techniciens à l'occasion de communications jugées utiles par le Syndicat ;
 - 3 débats de fonds par année sur les enjeux de l'Eau ;
Et/ou
 - 3 chroniques d'environ 7 à 10 minutes chacune pour couvrir 3 événements majeurs de l'année : pour exemple : Journée mondiale de l'eau / journée mondiale de l'environnement / Journée mondiale du patrimoine....

Nadine LAUNAY précise que les 4 radios concernées sont CFM Casteljaloux, Albret FM, Radio 4 et ARD Radio.

QUESTIONS DIVERSES

Le planning des instances à venir a été diffusé sur le diaporama de présentation.

Madame LE LANNIC a remercié l'ensemble des élus qui ne se représentent pas aux élections municipales pour leur investissement auprès d'EAU47.

POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 7 janvier 2026 :

- 🌱 26_001_D Attribution du marché de travaux n°25235 - TRAVAUX SUR LA STATION D'ÉPURATION DE CASTELMORON SUR LOT – TERRITOIRE NORD DU LOT
- 🌱 26_002_D Convention technique et financière pour l'extension du réseau public d'eau potable pour desservir une parcelle à urbaniser à ST ETIENNE DE FOUGERES
- 🌱 26_003_D Virement de crédit pour compenser les imputations négatives sur CA 2025
- 🌱 26_004_D Attribution du marché de travaux n°25238 - Création d'un chemin d'accès au poste de refoulement de la déchèterie sur la Commune de Laroque Timbaut (47340) - Territoire du SUD LOT
- 🌱 26_005_D Convention pour la réalisation des travaux de gestion de la ripisylve sur le Gélise Commune de POUDENAS
- 🌱 26_006_D Convention d'occupation du Domaine Forestier à CAMPETS commune de DURANCE
- 🌱 26_007_D Acquisition parcelle F 251 commune de CUZORN et A K16 commune de CONDEZAYGUES du Syndicat des EAUX DE LA LEMANCE
- 🌱 26_008_D Demande de Subvention MAUVEZIN-SUR-GUPIE - renouvellement de réseau AEP Route d'Escarrey
- 🌱 26_009_D Modification n°1 du marché de travaux n°25188 - Travaux d'équipement et de mise en service d'un forage de secours d'eau potable - Usine AEP de Pontous à Villeneuve sur Lot (47300), Territoire du Villeneuvois
- 🌱 26_010_D Attribution du marché de travaux n°26253 - Mise en place de la télérelève des compteurs d'eau sur le secteur d'Eysses à Villeneuve sur Lot (47300) - Territoire du Villeneuvois

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 45.

**Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :
www.eau47.fr - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.**

La Présidente,

La Secrétaire de séance,

Geneviève LE LANNIC

Françoise RIVETTA